

Paris, le 17 mai 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Colloque ADF/FNCDG

« Les enjeux de la renaissance du dialogue social dans la FPT »

L'Assemblée des Départements de France et la Fédération nationale des Centres de gestion ont organisé mercredi 15 mai 2019 une matinée consacrée à la renaissance du dialogue social dans la Fonction publique territoriale.

En ouverture, le Président Michel HIRIART a rappelé le contexte évolutif du dialogue social du fait, notamment, d'un cadre législatif et réglementaire modifié depuis 2010 et d'une réforme de la scène publique locale qui a nécessité des débats intenses sur les conditions de travail au sein des collectivités, sur la prévention des risques, les élections professionnelles avec la mise en place des CCP, le nouveau régime indemnitaire ou encore le développement de la formation. Philippe LAURENT, Président du CSFPT, a réalisé un tour d'horizon du dialogue social à l'heure où débute le dernier mandat des instances telles que nous les connaissons depuis de nombreuses années et s'est projeté sur les enjeux de leur restructuration.

Pour l'Aveyron ou la Meurthe-et-Moselle, le dialogue doit irriguer l'action des collectivités locales et incarner la qualité de vie au travail. Pour le centre de gestion de l'Ille-et-Vilaine, le rôle de « tiers de confiance » des Centres de gestion permet de veiller à l'équité du dialogue social local.

La Fédération interco CFDT a souligné la nécessité de valoriser la parole syndicale sans exclure l'exigence de participation des agents. Pour la Fédération Autonome de la Fonction publique, le dialogue social territorial doit répondre à une exigence de transparence et de cohérence.

François Sauvadet, Président de la Côte d'Or et ancien ministre de la fonction publique, présente sa vision de l'évolution du dialogue social qui doit s'inscrire notamment dans le cadre de la modernisation des métiers.

Les expériences de la Ville Suresnes, du Département de la Mayenne et ou du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne ont montré que la reconnaissance des forces syndicales pouvaient être un levier de performance du service public.

En conclusion, le Président Dominique Bussereau a souligné les perspectives d'évolution ouvertes pour les collectivités locales en matière de différenciation. Il pense que « le projet de loi ne mérite ni un excès d'honneur, ni un excès d'indignation ».

Il a par ailleurs rappelé qu'une démocratie forte a besoin de syndicats forts et qu'il importe de valoriser davantage l'engagement des élus par une reconnaissance de leurs expériences acquises tout au long de leurs mandats.